



## Consultation dossier médical/Personne de confiance

Par **Panos37**, le **05/02/2019** à **09:57**

Bonjour,

Ma belle-mère est décédée la semaine dernière au cours d'une opération qui s'est passée sous anesthésie locale et qui a duré dix minutes. Elle a fait un arrêt en salle de réveil et n'a pu être réanimée.

Les médecins qui l'ont opérée connaissaient son état de santé (des problèmes cardiaques lourds), mais ils (chirurgien, anesthésiste) ont décidé de l'opérer malgré tout, pensant qu'il était préférable de l'opérer au plus vite. Elle avait une tumeur à la jambe, cancéreuse ou non, on ne le sait pas encore, mais attendre voulait dire une opération plus longue et plus lourde dans quelques mois.

Ma conjointe, qui était la personne de confiance de sa mère, souhaiterait consulter son dossier médical. Quelles démarches doit-elle effectuer ? Peut-elle se présenter à l'hôpital et le demander, ou doit-elle faire une demande préalable à l'hôpital ? Quels sont ses droits en tant que personne de confiance ?

En outre, cette opération peut-elle être considérée comme un accident de la vie ?

Merci pour votre aide.